



CATALOGUE DE FORMATION

2017-2018

INTERVENIR AUPRÈS DE LA PERSONNE SUICIDAIRE À L'AIDE DE BONNES PRATIQUES (21 heures)

Formation reconnue par l'OPQ (RA01972-17)

Formation reconnue par l'OTSTCFQ (Réf. : 270)

2 unités d'éducation continue SOFEDUC

Ce programme de formation de l'Association québécoise de prévention du suicide s'adresse aux intervenants ainsi qu'aux professionnels qui ont la responsabilité de gérer le risque suicidaire chez les adultes ou les adolescents dans le cadre de leur pratique, et ce, dans tous les contextes d'intervention et modalités de services.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, le participant sera capable de diriger et orienter une intervention efficace auprès d'une personne en détresse suicidaire. Le participant apprendra les pratiques à privilégier selon la situation, la clientèle et le niveau de dangerosité.

COMPÉTENCES VISÉES

Le participant développera les compétences liées au *Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux* du ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Plus spécifiquement, le participant sera capable de :

- Avoir une meilleure compréhension de la personne suicidaire
- Être proactif auprès des personnes à haut risque et aborder la question du suicide
- Aiguiser son jugement clinique à l'aide de la *Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire*
- Développer des stratégies pour faire grandir la partie qui veut vivre chez une personne suicidaire
- Créer un plan d'action permettant à la personne de se mobiliser pour sa propre sécurité
- Savoir conclure l'intervention en sécurité et prévoir le suivi tout en gérant les moments critiques
- Évaluer les besoins et faciliter l'accès aux services (orienter, référer ou accompagner la personne)

APPROCHE

Nos formateurs possèdent une solide expertise en formation auprès des adultes. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique: exercices, vignettes cliniques, discussions, jeux de rôle, etc.

MODALITÉS

Il est possible de former des groupes dans votre milieu. Cette formation est également offerte plusieurs fois par année en sessions publiques.

Nous limitons le nombre de participants à 12 personnes pour favoriser un développement optimal des compétences et la participation active dans les activités d'apprentissage. Une attestation de formation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.

POUR PLUS D'INFORMATION

Nous vous invitons à communiquer avec nous au **(514) 723-3594, poste 305** ou par courriel au **formation@suicideactionmontreal.qc.ca**, que ce soit pour en connaître davantage sur nos produits de formation, les modalités, la tarification et les disponibilités. Visitez notre site Internet pour voir l'ensemble de nos services : www.suicideactionmontreal.org.



CONSOLIDER SES APPRENTISSAGES POUR MIEUX PRÉVENIR LE SUICIDE: un atelier de perfectionnement à la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques* (3,5 heures)

Atelier reconnu par OPQ (RA02079-17)

Cet atelier s'adresse aux équipes de travail dont les intervenants ont complété avec succès la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*. Il a pour but d'aider les intervenants à poursuivre le développement des compétences en estimation de la dangerosité, à aiguiser leur jugement clinique, ainsi qu'à répondre aux questions spécifiques concernant le suicide et leur pratique.

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

- Bref retour sur les éléments principaux de l'utilisation de la *Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire*.
- Étude de nouvelles vignettes cliniques et discussion approfondie des enjeux cliniques. Les vignettes peuvent être fournies par Suicide Action Montréal ou par le client.
- Période de questions sur l'estimation de la dangerosité et la gestion des conduites suicidaires.

MODALITÉS DES GROUPES

- La durée de l'atelier est établie en fonction du nombre de vignettes étudiées, des objectifs de l'atelier, et des besoins des participants. La plupart des ateliers sont de 3,5 heures.
- Le nombre de participants par groupe est déterminé par les objectifs de l'atelier et le profil du groupe. La plupart des groupes sont de 15 personnes maximum.
- Tous les participants doivent avoir complété la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*.

FORMATEURS

Nos formateurs accrédités possèdent une solide expérience en formation. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

POUR PLUS D'INFORMATION

Nous vous invitons à communiquer avec nous au **(514) 723-3594, poste 305** ou par courriel au **formation@suicideactionmontreal.qc.ca**, que ce soit pour en connaître davantage sur nos produits de formation, les modalités, la tarification et les disponibilités. Visitez notre site Internet pour voir l'ensemble de nos services : www.suicideactionmontreal.org.

AGIR EN SENTINELLE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE (7 heures)

Cette formation de l'Association québécoise de prévention du suicide s'adresse aux organisations qui désirent mettre en place un réseau de sentinelles dans leur milieu. Les sentinelles sont des adultes qui, dans leur contexte de travail ou de bénévolat, sont susceptibles de venir en aide à une personne suicidaire, dans les limites du rôle établi.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, le participant sera capable de repérer une personne suicidaire, d'établir un lien de confiance avec celle-ci en vue d'aborder la question du suicide, puis de l'accompagner vers les ressources d'aide appropriées. Plus spécifiquement, le participant sera capable de :

- Connaître le rôle, les responsabilités et limites de la sentinelle en prévention du suicide
- Prendre conscience de l'influence de ses valeurs et croyances face au suicide
- Identifier les personnes à risque à partir des facteurs de vulnérabilité et de protection
- Reconnaître les indices de détresse et signes précurseurs
- Créer un climat de confiance propice pour aborder la question du suicide
- Vérifier la planification du suicide et référer à un intervenant
- Encourager la personne à demander de l'aide, la motiver et la soutenir dans ses démarches

APPROCHE

Nos formateurs possèdent une solide expertise en formation auprès des adultes. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique: exercices, discussions, jeux de rôle, etc.

Suicide Action Montréal vous offre le service-conseils dans la mise en place des **prérequis à la formation**.

MODALITÉS

Nous limitons le nombre de participants à 12 personnes pour favoriser un développement optimal des compétences et la participation active dans les activités d'apprentissage.

Une attestation sera remise à tout participant ayant complété la totalité de la formation.

POUR PLUS D'INFORMATION

Nous vous invitons à communiquer avec nous au **(514) 723-3594, poste 305** ou par courriel au **formation@suicideactionmontreal.qc.ca**, que ce soit pour en connaître davantage sur nos produits de formation, les modalités, la tarification et les disponibilités. Visitez notre site Internet pour voir l'ensemble de nos services : www.suicideactionmontreal.org.

REPÉRER LA PERSONNE VULNÉRABLE AU SUICIDE ET APPLIQUER LES MESURES DE PROTECTION REQUISES (3,5 À 7 heures)

Ce programme de formation de l'Association québécoise de prévention du suicide s'adresse aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui ont à jouer un rôle de prévention du suicide dans leur organisation, mais qui n'ont pas à intervenir ni à faire l'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, le participant sera capable d'identifier les personnes potentiellement suicidaires, de vérifier la présence des idées suicidaires, et d'appliquer les mesures de protection requises pendant l'attente d'une prise à charge par un intervenant ayant suivi la formation. Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques.

Plus spécifiquement, le participant sera capable de :

- Comprendre le suicide
- Repérer la personne vulnérable au suicide
- Déterminer si le repérage est positif ou négatif
- Déterminer les mesures de protection requises
- Appliquer les mesures de protection requises

APPROCHE

Nos formateurs possèdent une solide expertise en formation auprès des adultes. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique: exercices, discussions, jeux de rôle, etc.

MODALITÉS

Nous limitons le nombre de participants à 12 personnes pour favoriser un développement optimal des compétences et la participation active dans les activités d'apprentissage.

Une attestation sera remise à tout participant ayant complété la totalité de la formation.

Suicide Action Montréal vous offre le service-conseils dans la mise en place des prérequis à la formation.

Les organismes peuvent avoir leurs propres agents de formation qui travailleront sous la supervision de Suicide Action Montréal.

POUR PLUS D'INFORMATION

Nous vous invitons à communiquer avec nous au **(514) 723-3594, poste 305** ou par courriel au **formation@suicideactionmontreal.qc.ca**, que ce soit pour en connaître davantage sur nos produits de formation, les modalités, la tarification et les disponibilités. Visitez notre site Internet pour voir l'ensemble de nos services : www.suicideactionmontreal.org.

PRÉVENIR LE SUICIDE CHEZ LES ÂÎNÉS : REPÉRER, PROTÉGER ET REDONNER ESPOIR (7 heures)

Ce programme de formation de l'Association québécoise de prévention du suicide s'adresse aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui ont à jouer un rôle de prévention du suicide auprès des personnes âgées de 65 ans et plus dans leur organisation, mais qui n'ont pas à intervenir ni à faire l'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, le participant sera capable d'identifier les personnes âgées potentiellement suicidaires, de vérifier la présence des idées suicidaires, et d'appliquer les mesures de protection requises pendant l'attente d'une prise à charge par un intervenant ayant suivi la formation. Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques. Plus spécifiquement, le participant sera capable de :

- Avoir une meilleure compréhension de la personne âgée suicidaire
- Repérer la personne âgée vulnérable au suicide
- Déterminer si le repérage est positif ou négatif
- Déterminer les mesures de protection requises
- Appliquer les mesures de protection requises
- Développer des stratégies pour redonner espoir à la personne âgée suicidaire

APPROCHE

Nos formateurs possèdent une solide expertise en formation auprès des adultes. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique: exercices, discussions, jeux de rôle, etc.

MODALITÉS

Nous limitons le nombre de participants à 12 personnes pour favoriser un développement optimal des compétences et la participation active dans les activités d'apprentissage.

Une attestation sera remise à tout participant ayant complété la totalité de la formation.

Suicide Action Montréal vous offre le service-conseils dans la mise en place des **prérequis à la formation**.

Les organismes peuvent avoir leurs propres agents de formation qui travailleront sous la supervision de Suicide Action Montréal.

POUR PLUS D'INFORMATION

Nous vous invitons à communiquer avec nous au **(514) 723-3594, poste 305** ou par courriel au **formation@suicideactionmontreal.qc.ca**, que ce soit pour en connaître davantage sur nos produits de formation, les modalités, la tarification et les disponibilités. Visitez notre site Internet pour voir l'ensemble de nos services : www.suicideactionmontreal.org.



GESTION D'UNE POSTVENTION (7 HEURES)

Cette formation s'adresse à tous les acteurs interpellés par la gestion de l'événement lorsque survient un décès par suicide ou une tentative de suicide afin d'éviter l'effet de contagion au sein du milieu.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Dans cette formation, le participant apprendra à tenir compte des éléments essentiels pour la gestion de l'événement (suicide ou tentative de suicide) en vue de poser les actions requises pour contrer l'effet de contagion.

AUTRES COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les dernières données scientifiques et la nouvelle approche en postvention
- Saisir le but et les objectifs des activités de postvention
- Développer une analyse continue de la situation et des besoins lors d'une postvention
- Comprendre les réactions possibles (stress, crise et deuil) suite à un suicide
- Choisir adéquatement les activités d'intervention suite à l'analyse

APPROCHE

Nos formateurs possèdent une solide expertise en formation auprès des adultes. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique: exercices, discussions, jeux de rôle, etc.

MODALITÉS

Nous limitons le nombre de participants à 12 personnes pour favoriser un développement optimal des compétences et la participation active dans les activités d'apprentissage.

Une attestation sera remise à tout participant ayant complété la totalité de la formation.

Notez que cette formation s'inscrit dans un plan global d'actions en prévention du suicide. Certains prérequis sont à prévoir et à discuter avec un conseiller.

Cette formation est conforme au «Programme de postvention en milieu scolaire» élaboré par Monique Séguin et al. (2004), qui a pour but de permettre le développement des compétences nécessaires à la gestion d'un suicide en milieu scolaire.

POUR PLUS D'INFORMATION

Nous vous invitons à communiquer avec nous au **(514) 723-3594, poste 305** ou par courriel au **formation@suicideactionmontreal.qc.ca**, que ce soit pour en connaître davantage sur nos produits de formation, les modalités, la tarification et les disponibilités. Visitez notre site Internet pour voir l'ensemble de nos services : www.suicideactionmontreal.org.